Image not found or type unknown

Obtenir la garde de mes enfants (papa)

Par **Tof35730**, le **15/10/2012** à **16:01**

Bonjour,

J'ai deux enfants de 6 et 4 ans et je suis séparé de la maman depuis deux ans et demi.

La première année, j'ai tenté de m'arranger avec la maman pour ce qui est de la garde et donc, je lui ai laissé. Durant cette année, j'ai pu remarquer que mes enfants vivaient dans la saleté, n'était pas scolarisés, pas soignés non plus etc...

Du coup, en février 2011, j'ai fait appel à la CRIP (conseil général) pour qu'ils s'en inquiètent et, par la même occasion, j'ai demandé la garde de mes enfants. La CRIP a donc fait une enquête sociale et a conclu que "les enfants ne sont pas dans un environnement stable et équilibré". En septembre 2011, nous sommes passé devant le juge des enfants. La juge ne m'a pas laissée m'exprimé et, à peine j'ouvrais la bouche, elle se mettait à me dire que je n'était qu'un insolent. Ce jour là, la juge a mis en place une mesure AEMO pour un an.

En février 2012, nous sommes passés au tribunal. Cette fois- ci, j'étais muni d'un avocat. Mon avocate a demandé une enquête sociale car si j'avais demandé la garde directement c'était sûr qu'on me dise non vu que le tribunal ne savait rien de chez moi. Ce jour là, la juge a demandé une enquête sociale avec une garde provisoire chez la maman et une pension de 50€ par enfants par mois.

Fin août 2012, j'ai reçu le compte rendu de l'enquête indiquant que chez moi les enfants ont un environnement stable avec une belle grande maison adaptée à leurs besoins et que ma nouvelle femme et moi sommes de très bon parents équilibrés. Du coté de la maman, le couple qu'elle forme avec son nouveau compagnon est "neuf et se construit et qu'aujourd'hui ils ont ouvert les yeux sur la nécessité d'offrir un bon cadre aux enfants et qu'ils s'en sont rendus compte suite aux suivis des assistances sociales et juridiques". Pour tout dire la seule chose en sa faveur est qu'elle est la mère des enfants...

Mercredi, je passe de nouveau au tribunal pour la garde. Beaucoup de choses sont à travailler encore chez la mère et j'ai peur que si, elle a la garde et qu'elle n'est plus suivi par les assistances sociales, elle recommence à ne pas s'en occuper...

Que puis- je ajouter à ma défense?

Par **redigan**, le **19/10/2012** à **08:37**

Bonjour,

pas grand chose à ajouter, hélas ... Si ce n'est que l'enquête sociale doit effectivement être poursuivie afin de pouvoir vérifier que la reconstruction du côté de la mère est bien réelle. C'est sur ce point que tout doit être insisté. Sachez que les éducateurs et assistants sociaux en charge des enquêtes appellent toujours, pour proposer une date, avant de passer à la maison pour vérifier le cadre de vie. Il est donc facile de tout remettre en ordre avant qu'ils arrivent ... Mais ils ne sont pas stupides, et voient rapidement, notamment avec les entretiens individuels avec les enfants, même très jeunes, si quelque chose ne va pas ...

Une dernière chose : je ne suis pas étonné du comportement de ce juge pour enfants à votre égard. Ils sont généralement très hautains et désagréables, mais ce n'est pas par nature qu'ils le sont. Ils ont aussi souvent à faire à des cas sociaux particuliers (ce n'est pas votre cas) qui tentent de les embrouiller ... Vous n'avez pas idée du nombre de gens à qui ont donnerait le bon Dieu sans confession, et maltraitent leurs gosses. Un enfant sur 10 est maltraité en France. C'est énorme. C'est donc leur manière de procéder devant de tels cas. Héls, ils généralisent un peu trop ...

Par **Tof35730**, le **19/10/2012** à **09:07**

Tout d'abord merci pour votre réponse, le 17 je suis passé au tribunal et a pu enfin obtenir la garde de mes enfants. Il était temps! La juge a estimé que les enfants seraient dans un environnement stable et cadré chez moi. De plus, la mère avait fondé son dossier sur des mensonges (comme quoi j'ai abandonner mes enfants pendant un an) et j'ai pu démolir sa défense par des preuves irréfutables. Encore au tribunal, elle niait que la petite avait besoin de lunettes. Et moi, une fois de plus, j'ai prouvé son mensonge par une attestation médicale d'une orthoptiste expliquant que la petite avait besoin de lunettes et d'une rééducation des yeux.
Suite à cela, l'avocate de la maman n'a eu autres moyens que de jouer sur les sentiments en disant qu'une mère qui serait arracher à ses enfants lui déchirerais le coeur... Le juge s'est mis en colère en expliquant que ce n'est pas une vengeance mais que c'est pour le bien des enfants, rien de plus, rien de moins.

A ce jour, j'attend le papier du délibéré avec impatience. Mais depuis le jugement, je suis le plus heureux des hommes car je vais enfin avoir ma chance avec mes enfants pour qui je me suis tant battu.

Par **redigan**, le **20/10/2012** à **09:30**

J'en suis content pour vous :o) Bonne continuation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés